MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Pierre AUBRIL

DÉLIBÉRATION

CS 2021/21 Fonction publique — Personnel non-titulaire de la Fonction Publique Territoriale — Gestion des carrières — Création d'un poste non permanent — Modification de la délibération CS/2021-08, en date du 26 janvier 2021, portant création d'un poste non-permanent à temps complet (35H00/35H00) de chargé(e) d'étude animateur nature et chargé(e) de suivis naturalistes (Espace naturel sensible des Ponts d'Ouve et zones humides) sur le grade de technicien territorial à compter du 1er mars 2021, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, pour une durée de 1 an renouvelable jusqu'à 6 ans

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 23 mars 2021 (en présentiel) à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais), sous la présidence de Jean MORIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 17 mars 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Claudie **LAUNOY**, Pascal **MARIE** (pouvoir de Hubert LEFEVRE),

Pour les conseillers départementaux

Gabriel **Daube** (pouvoir de Christèle Castelein), Patricia **GADY-DUQUESNE**, Nicole **GODARD**, Maryse **LE GOFF**, Françoise **LEROSSIGNOL**, Jean **MORIN**, Patrick **THOMINES**

Pour les Communautés de Communes

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HEBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin — pouvoir de Jean-Claude COLOMBEL), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HEROUT (Carentan-les-Marais — pouvoir de Jean-Claude HAIZE), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Yves HUET (Gonfreville — pouvoir de Valérie TORTEL), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Joël LERECULEY (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville — pouvoir de Jean-Marc JOLY), Aurélien MARION (Appeville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer — pouvoir de Jean-Michel GREEN), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Caroline AMIEL, Jean-Manuel COUSIN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Hubert LEFEVRE, Florence MAZIER, Robert RETOUT, Nathalie THIERRY Didier VERGY

Pour les conseils départementaux

Christèle CASTELEIN, Jacques COQUELIN, Marc LEFEVRE

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Stéphanie MAUBE (Lessay), Olivier MADELAINE (Grandcamp-Maisy), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Valérie TORTEL (Gorges) Céline VAQUEZ (Le Dézert),

Pour les membres associés

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mathieu **LEBLOND** (Trésorerie de Saint-Lô - Représentant de l'administration fiscale), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - en visioconférence)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Isabelle MARIE-HUET (DREAL de Normandie), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche), Emmanuel **FAUCHET** (CAUE de la Manche), Françoise PLOUVIEZ-DIAZ (Sous-Préfecture de Coutances), Eric **DUJARDIN** (Conseil départemental de la Manche), Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Audrey LECOEUR *(en visioconférence),* Agnès **ORANGE**, Vanessa **LEPASQUIER**, Gaïd **LEPINEAU**, Joëlle **RIMBERT**, Guillaume **HEDOUIN** *(en visioconférence)*, Jean-Baptiste **WETTON**, Laurent **ALBORINO**, Denis **LETAN**

Nombre de votants : 33 membres en présentiel + 7 pouvoirs Soit un quorum de 40 membres sur 58

CS 2021/21 Fonction publique — Personnel non-titulaire de la Fonction Publique Territoriale — Gestion des carrières — Création d'un poste non permanent — Modification de la délibération CS/2021-08, en date du 26 janvier 2021, portant création d'un poste non-permanent à temps complet (35H00/35H00) de chargé(e) d'étude animateur nature et chargé(e) de suivis naturalistes (Espace naturel sensible des Ponts d'Ouve et zones humides) sur le grade de technicien territorial à compter du 1er mars 2021, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, pour une durée de 1 an renouvelable jusqu'à 6 ans

Vu la loi n°84-53, en date du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, II,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, qui permet aux Communes, aux Départements, aux Régions et aux Établissements publics en relevant de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour mener à bien un projet ou une opération identifié,

Vu le décret 2020-172, en date du 22 février 2020, portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un poste non-permanent à temps complet (35h00/35H00) de Chargé(e) d'étude animateur nature et chargé(e) de suivis naturalistes (Espace naturel sensible des Ponts d'Ouve et zones humides) sur le grade de technicien territorial à compter du 1er mars 2021, pour une durée d'un an renouvelable jusqu'à 6 ans, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, en vue de développer la mission animation (nature) du PNR des marais du Cotentin et du Bessin et d'approfondir les connaissances du territoire sur les espèces et les habitats de l'ENS et de la zone humide du Parc ;



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Cette mission se décline autour des axes suivants :

Animation :

- Concevoir et mettre en place des projets de découverte et de sensibilisation au territoire et à l'environnement en direction de tous les publics pour assurer l'accueil et l'information de ces derniers sur site (définition des thèmes d'animation, conception pédagogique, élaboration de supports, évaluation de l'action conduite...),
- Concevoir et animer des formations à destination de formateurs, éducateurs, enseignants intervenant sur le territoire,
- Elaborer les outils d'évaluation des actions menées.

Suivis naturalistes ENS des Ponts d'Ouve :

- Développer la communication de son projet et de ses animations en liaison avec le chargé de communication;
- Assurer les suivis ornithologiques réguliers du site et les suivis naturalistes définis dans le plan de gestion et l'amélioration des connaissances de la faune et de la flore de l'ENS ;
- Participer activement à la réalisation du plan de gestion.

• Gestion des zones humides du PNR des marais du Cotentin et du Bessin :

- Assurer le suivi des espèces et des habitats prévus dans les documents d'objectifs Natura 2000 portés par la structure et élaborer les documents nécessaires à leur diffusion,
- Réaliser des prospections et des inventaires des espèces afin d'améliorer les connaissances des zones humides du territoire et élaborer les documents nécessaires à leur diffusion,
- Assurer une veille des espèces invasives,
- Intégrer l'ensemble des données recueillies au sein des différentes banques de données et logiciels (Observatoire naturaliste, SERENA...) de portées locales à nationales,
- Développer une stratégie de communication des données récoltées en partenariat avec les services internes à la structure.

Cet emploi non-permanent sera pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat de projet à temps complet (35H00/35H00) sur le fondement de l'article 3-II de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, l'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de technicien territorial au regard de ses qualifications.

Les candidats devront justifier du niveau d'études, des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle nécessaires au poste considéré.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **CRÉE** un poste non-permanent à temps complet (35H00/35H00) de Chargé(e) d'étude Animateur nature et chargé(e) de suivis naturalistes (Espace naturel sensible des Ponts d'Ouve et zones humides) sur le grade de technicien territorial à compter du 1^{er} mars 2021, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, pour une durée d'un an renouvelable jusqu'à 6 ans.
- ADOPTE les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget 2021.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Transmis en préfecture le 15 avril 2021

Jean MORIN

Président du Parc naturel régional

des marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BE GSIN
3 VIII DE Ponts d'Ouve 137
Saint-Cans de Mont
Tel. 02 23 71 61 90 - Info@parc-corenter-pessin fe

Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20210323-DELIB_CS2021_21-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021

